

# Charte de la cellule « Chemin d'Amour »

---

## Paroisses de Deuil-Montmagny

### 1. Introduction

La cellule « Chemin d'Amour » est une initiative de paroissiens de Deuil-Montmagny, destinée à accompagner les célibataires dans un cheminement biblique, sain et édifiant vers le mariage. Elle répond à un besoin spirituel et relationnel : se préparer à la rencontre, à la fréquentation, aux fiançailles et, en fin de parcours, au mariage chrétien si telle est la volonté de Dieu.

### 2. Objectifs

- Enseigner les fondements bibliques du mariage.
- Délivrer les célibataires de mentalités, blessures ou schémas non conformes à la volonté de Dieu.
- Offrir un espace de confiance pour poser des questions, apprendre et grandir.
- Favoriser des échanges encadrés, non précipités, dans un esprit d'honnêteté et de prière.
- Encourager des relations saines fondées sur l'écoute, le respect et la foi.
- Préparer les cœurs à discerner et à bâtir des fiançailles solides si telle est la volonté de Dieu

### 3. Valeurs fondamentales

- Pureté : Vivre la sainteté dans le célibat (1 Thessaloniciens 4, 3-5).
- Vérité : Être vrai avec Dieu, soi-même et les autres (Jean 8, 32).
- Écoute : Être attentif à la voix de Dieu et aux conseils sages (Proverbes 19, 20).
- Pardon et restauration : Accepter la guérison de ses blessures passées.
- Responsabilité : Prendre des décisions matures, méditées et priées à la lumière de la parole de Dieu.

## 4. Fonctionnement

- **Fréquence et durée** : Les rencontres sont organisées sur une base mensuelle, pour une durée comprise entre 1h30 et 3h. Elles peuvent être complétées par un week-end de retraite, une semaine de pèlerinage, ainsi que par des activités complémentaires prévues au programme.
- **Lieux** : Les séances se tiennent dans des lieux adaptés à la nature des activités (église, espace associatif, centre spirituel, établissement de restauration). Les informations pratiques relatives aux sites retenus, ainsi que les modalités d'accès, seront communiquées aux participants préalablement à chaque rencontre.
- **Contenu des rencontres** :
  - Louange et prière
  - Enseignement (les sujets abordés portent sur les problématiques liées au célibat voire sur les valeurs fondamentales.)
  - Ateliers / témoignages / discussions en petits groupes...
  - Temps de prière et d'intercession
- Public cible : ouvert à tous

## 5. Responsabilités

- Équipe dédiée :

Coordinateur de la cellule : Préparer les enseignements, accompagner spirituellement les membres, veiller à l'équilibre et au respect dans les échanges.

Accompagnateurs : Hommes et femmes matures dans la foi, mariés ou célibataires, disponibles pour écouter et accompagner.

Prêtre référent : il est le prêtre accompagnateur spirituel de l'équipe dédiée.

- Membres :

S'engager dans une démarche sérieuse, respectueuse et honnête.

## 6. Engagement des membres

- Ne pas précipiter des relations sentimentales, mais les vivre dans la prière et la sagesse.
- Assister régulièrement aux rencontres.
- Respecter les partages des autres sans jugement.
- Conserver la confidentialité des informations personnelles et des échanges partagés.
- Se laisser interroger et transformer par la Parole de Dieu.

## 7. Confidentialité et protection des données

Toute collecte de données personnelles respecte la réglementation en vigueur. Le consentement des membres est requis pour toute utilisation des données et des témoignages.

## **8. Assurances**

Toutes les activités organisées par la cellule, qu’elles se déroulent au sein des locaux paroissiaux ou à l’extérieur, sont placées sous la responsabilité de la paroisse. À ce titre, elles bénéficient des garanties d’assurance souscrites par celle-ci.

## **9. Soumission à la Paroisse Deuil-Montmagny**

La cellule fonctionne sous l’autorité spirituelle de la Paroisse Deuil-Montmagny. Toute orientation est validée par le curé de la paroisse (ou le prêtre référent désigné) et l’équipe de coordination. Les enseignements sont en cohérence avec la doctrine de l’Église catholique.

## **10. Révision de la charte**

Cette charte peut être revue chaque année ou à la demande du coordinateur en concertation avec l’équipe de la coordination. La nouvelle charte est soumise à l’appréciation du curé.